



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	JACQUEMARD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline
JACQUEMARD
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : EDUCATION

Groupe scolaire Larrey – Suppression des bâtiments préfabriqués H, I, J – Rénovation énergétique complète des bâtiments A, B et C – Requalification partielles des espaces scolaires et création d'un restaurant scolaire unique dans les bâtiments A et B existants – Travaux de rénovation intérieurs ponctuels du bâtiment C destiné à l'accueil de loisirs – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la procédure formalisée restreinte avec négociation - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé conformément à ses engagements, en septembre 2023, les études programmatiques afin d'examiner les conditions et la planification des travaux du groupe scolaire Larrey. Ce groupe scolaire accueille 290 enfants, 5 classes de maternelle et 7 classes élémentaire, ainsi qu'un accueil périscolaire de 220 enfants en moyenne. Une part importante des activités de l'école maternelle se développe dans trois bâtiments préfabriqués avec des pathologies techniques fortes.

Le projet prévoit une révision des implantations de la majorité des fonctions avec le positionnement d'un bloc élémentaire avec 7 classes, et d'un bloc maternel avec 6 classes, chacun doté d'un espace cour, au sein du bâtiment historique A en front de l'avenue Eiffel. Un restaurant scolaire unique rationalisé sera créé au premier étage de l'aile maternelle, le long du boulevard des Bourroches, et un bloc périscolaire autonome et en RDC sera créé dans le bâtiment C. Une salle polyvalente sera également disponible pour les habitants dans ce bâtiment.

Un espace central d'accueil extérieur avec parvis sera institué permettant une dépose sécurisée des enfants et une meilleure lisibilité des accès.

Afin de permettre ces nouvelles installations, les travaux débiteront avec la réhabilitation partielle des bâtiments A, B et C avec le désamiantage en fonction des zones travaux, le curage ponctuel des cloisons et des menuiseries intérieures, les adaptations des réseaux électricité, chauffage et plomberie en fonction des nouveaux usages, le remplacement partiel des faux-plafonds, le remplacement partiel des revêtements muraux et des revêtements de sol, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création de sanitaires maternels, la création d'un office de l'office de restauration unique.

Les travaux de réhabilitation concernent 1120 m² des bâtiments existants sur les 2300 m² de surface utile.

En complément de ces travaux intérieurs, les bâtiments bénéficieront d'un traitement thermique global pour garantir une réduction de 60% des consommations d'énergie et améliorer le confort d'été et d'hiver des usagers. Les travaux intégreront donc une isolation des murs extérieurs, une isolation des planchers, une isolation des combles, le remplacement des menuiseries extérieures et protection solaire, l'installation d'une CTA double-flux, l'installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs et la pose panneaux photovoltaïques sur les versants sud.

Enfin, le projet se conclura à terme la déconstruction des préfabriqués durant l'année 2027.

Cette opération nécessite l'accompagnement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée et pluridisciplinaire. Il est proposé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études technique) en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, 6 100 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre) valeur juin 2024 selon indice ING et BT01 (montant arrondi).

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, au titre

de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit Fonds verts) ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de rénovation du groupe scolaire Larrey ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 6 100 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;
- **d'autoriser** le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)